

Agent technique de réception et de valorisation de déchets

RNCP35234 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	12582
Code(s) ROME	K2303, K2304
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/02/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

40 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 34 à former et organiser l'évaluation et 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800078	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800028	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200413	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200553	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200835	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200900	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 40 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35234-agent-technique-de-reception-et-de-valorisation-de-dechets/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent technique de réception et de valorisation de déchets (ATRV) contribue, par l'exercice de son métier de service, au développement de l'économie circulaire. Il a pour mission de livrer aux filières de valorisation, triés selon leurs critères de qualité, des déchets apportés par les usagers/clients.

ACTIVITÉS VISÉES

Cette mission s'articule autour de deux activités principales :

- une activité dite de « front office », au cours de laquelle, dans une relation d'accueil et de contrôle, l'agent est l'interface entre l'utilisateur/client et les conteneurs ou plateformes de collecte de leurs déchets, porte d'entrée dans les filières de valorisation. Il favorise et optimise le tri des déchets apportés de façon à accroître le taux de valorisation et à réduire les coûts pour les gestionnaires des sites
- une activité dite de « back office », au cours de laquelle, dans un rôle d'appui à l'exploitation du site, il organise et accompagne les mouvements et la rotation des conteneurs de collecte et le vidage des zones de stockage, l'enlèvement des déchets dangereux, et maintient le site en état de fonctionner. Il veille au respect des règles d'utilisation et de sécurité du site et réalise les tâches administratives utiles à son exploitation.

Les déchèteries communautaires sont principalement un lieu d'apport volontaire de déchets des ménages et assimilés (DMA). Les déchèteries professionnelles accueillent les déchets des activités économiques (DAE). Les premières accueillent principalement des usagers qui bénéficient d'un service public sous la responsabilité des collectivités territoriales, les secondes accueillent des clients qui paient un service proposé par une entreprise privée. En fonction de la taille, de la fréquentation et de la situation géographique du site, l'agent travaille seul ou en équipe. Dans les déchèteries communautaires, son responsable n'est pas forcément sur place, ce qui lui confère une réelle autonomie. Il est vigilant et réalise de nombreuses tâches en parallèle. Il est responsable du bon fonctionnement du site et en assure sa sécurité. Il est responsable de la gestion immédiate des aléas les plus courants tels qu'un vol, une agression ou un accident. Il connaît les limites de sa fonction et fait appel à d'autres acteurs lorsque la situation le demande, tels que services de secours ou forces de police.

Dans l'exercice de l'emploi, l'agent est quotidiennement en relation avec du public. Lorsqu'il gère les mouvements des conteneurs et l'enlèvement des déchets dangereux, il est en lien avec les chauffeurs de son entreprise ou d'un prestataire extérieur ainsi qu'avec le service de gestion des transports. Il rend régulièrement des comptes à son responsable qu'il interpelle en cas d'urgence. Il peut être en lien direct avec le service de gestion du site à qui il transmet les informations et les documents d'exploitation sous forme papier ou numérique.

Pour mouvoir, tasser, charger des conteneurs ou intervenir sur des zones de stockage, l'agent peut être amené à conduire des engins tels que chargeuse, chariot élévateur ou pelle hydraulique équipée de grappin. Dans ce cas, il devra avoir suivi une formation spécifique et avoir reçu l'autorisation de conduite de son employeur. Cette capacité, sans être déterminante, favorise l'employabilité de l'agent.

Les sites sont souvent situés en périphérie des villes, voire en pleine campagne, souvent loin des transports en commun ce qui oblige l'agent à être autonome pour se déplacer. L'agent travaille debout, le plus souvent à l'extérieur soumis aux intempéries mais dispose d'un local fermé pour s'abriter et exécuter ses tâches administratives. Les horaires d'ouverture sont larges, il peut travailler le samedi et parfois le dimanche. Il peut être amené à porter des charges lourdes. Il porte des équipements de protection individuelle. Lorsque les sites sont gérés directement par la collectivité, l'agent dépend de la fonction publique territoriale. Lorsque la gestion est déléguée à une entreprise du secteur marchand ou dans les déchèteries professionnelles, l'agent dépend du droit privé du travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets

- Contrôler l'accès des usagers/clients au site
- Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site
- Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt
- Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site
- Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site

2. Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets

- Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité
- Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement
- Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation
- Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site

Blocs de compétences

RNCP35234BC01 — Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler l'accès des usagers/clients au site
Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site
Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt
Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site
Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35234BC02 — Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité
Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement
Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation
Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les déchèteries de collectivité
- les déchèteries professionnelles
- les centres d'apport volontaire de déchets
- les centres de transfert

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de déchèterie
- gardien de déchèterie
- agent d'accueil
- agent de réception
- agent de bascule
- agent de tri

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les déchèteries font partie des installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial et sont des

installations classées pour la protection de l'environnement conforme aux arrêtés 2710-2-DND du 26 mars 2012, 2710-2-DND et 2710-1-DD du 27 mars 2012 en fonction des déchets qu'elles sont susceptibles d'accueillir. Le personnel doit avoir été formé, évalué et posséder un certificat d'aptitude.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 770
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	28 %
Familles professionnelles (FAP)	T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 315 €
Selon la branche	6 500 € – 8 061 €
Prise en charge	Branches concernées
7 315 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 061 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 900 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 500 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/02/2027
--	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	89	0	52 %	32 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34501

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34501

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35234/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	6
Régions couvertes	5
Prix indicatif	2 440 € – 8 374 €
Durée	189 – 840 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	11
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	64 %
Période	06/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	11
Montant total engagé	35 334 €
Coût moyen par dossier	3 212 €
Durée moyenne	490 h
Période	05/2022 – 08/2026
France compétences	88 %
Régions	10 %

Reste à charge titulaire

2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.